



CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS

Séance du Conseil communal de Vully-les-Lacs du mardi 30 juin 2020
à 19h.30, salle polyvalente de Salavaux.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Elections pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 :
 - a. Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
 - b. Election d'un nouveau représentant à l'ASIA
 - c. Election d'un nouveau membre à la commission de recours en matière informatique
 - d. Election des membres de la commission des finances
 - e. Election des membres de la commission de gestion
7. Rapport de gestion de la municipalité pour l'exercice 2019
8. Approbation des comptes 2019, préavis municipal N° 2020/07
9. Approbation des nouveaux statuts de l'ASIA, préavis municipal N°2020/08
10. Divers et propositions individuelles.

19h.30 **Mme Nicole Arzrouni**, Présidente du conseil communal de Vully-les-Lacs ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers. Elle les remercie de s'être déplacés et de respecter les mesures de protection particulières mises en place, ainsi que les directives pour les personnes qui vont prendre la parole, comme cela était déjà le cas lors du dernier conseil communal.

Mme Arzrouni souhaite également la bienvenue à Mmes Duvoisin et Burri du comité de l'ASIA, qui assistent à la séance concernant la révision des statuts, ainsi qu'à M. Pierre Koestinger du journal de la Broye. La séance sera enregistrée.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Tatjana Balzani-Dirren, Joëlle Roch, et de MM. Yves Amiet, Olivier Bôle, Pascal Ibanez, Christian Kolly, Pierre Leuba, Jean-Michel Loup, Joël Loup, Steve Loup, Robert Schranz, Christophe Tombez, Matthieu Tombez et Raphaël Vincent. Présents : 36, majorité absolue 19, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Mme Arzrouni met en discussion l'ordre du jour. Elle propose de l'accepter par un levé de mains. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020

Le procès-verbal a été transmis aux conseillers par courriel le 22 juin dernier. Le travail de transcription n'a pas été facile. Ce document ne sera pas lu.

M. René Fluri a fait une demande de modification par mail, concernant son intervention à la page 12 du procès-verbal. Sa modification est montrée à l'écran. Ce sont plutôt des corrections à apporter au texte. Aucune remarque n'est faite. Ce changement sera effectué.

Nous avons aussi reçu une demande de **M. Philippe Loup**. Il aimerait ajouter au procès-verbal les chiffres corrects selon les comptes 2018 et 2019, suite à son intervention à la page 8, point 7.

Ces chiffres sont les suivants :

Rubrique 3512 des comptes – Locatif communal	2019	2018
Charges sans honoraire pour frais d'étude	CHF 13'470.05	CHF 34'410.30
Revenus locatifs – appartement	CHF 7'348.55	CHF 26'603.10
Coût annuel (anc. Ecole Cotterd)	CHF 6'121.50	CHF 7'807.20

Comme ces chiffres n'ont pas été cités pendant la séance, ils ne pourront pas être ajoutés dans le procès-verbal. Donc il lui est proposé de passer sa demande dans les divers, comme remarque.

Mme Béatrice Chuard a envoyé un mail à Mme Arzrouni pour une correction, mais cette dernière ne l'a pas reçu. Dans ce mail, elle demande que dans les divers, page 17, concernant l'intervention de M. René Fluri, sur la question des 50m³ d'eau. Il y a une erreur dans la rédaction : dans le procès-verbal il est marqué « chacun prend l'eau qu'il veut, et chaque ménage paie 50 m³ d'eau par année ». Ceci est faux, car chaque ménage paie au minimum 50 m³ d'eau, même s'ils en ont utilisé moins. C'est un forfait qui est facturé. De ce fait, les gens qui consomment moins que 50 m³ sont pénalisés.

Mme Arzrouni propose que les corrections de M. René Fluri et Mme Béatrice Chuard soient portées dans le procès-verbal du 2 juin 2020. Elle prie l'assemblée d'accepter ces modifications et le procès-verbal par un levé de mains. Il est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau

Mme Arzrouni informe l'assemblée que notre commune participe à plusieurs associations intercommunales, comme l'ASIA, l'ARAJ, l'ABV, etc. Les mandats auprès de ces associations sont importants, tout comme la participation financière qui va avec. Il est important que notre conseil soit régulièrement informé de ce qui s'y passe. Jusqu'ici les informations des délégués du conseil pour ces associations figuraient dans les divers. Afin de donner plus de poids à ces communications, un point fixe sera prévu à l'ordre du jour des prochaines séances du conseil. Elle encourage d'ores et déjà les délégués à utiliser cette possibilité et ce dès la séance de septembre prochain.

5. Communications municipales

M. Albert Gavillet, municipal, nous donne des informations sur les chemins AF. Ils ont eu une expertise fédérale, et suite à ça, il a été décidé de mettre un point final à la rénovation de ces chemins. Il a été proposé de faire ces travaux en deux étapes, et de commencer ceux-ci cet automne. Ils sont prévus sur une durée de 2 ans. Les frais découlant de ces travaux seront exposés dans la séance de septembre.

Mme Mireille Schaer, municipale intervient concernant les accueils en milieu familial de jour, anciennement appelés « mamans de jour ». Suite à la création de notre propre réseau d'accueil de jour des enfants, les accueillants en milieu familial seront engagés par l'ASIA. L'ARAS n'assurera donc plus, pour notre commune de Vully-les-Lacs, les gages de l'article 6d, alinéa 2 de la loi sur l'accueil de jour des enfants. En effet, actuellement cette délégation de compétence est assurée, pour notre commune de Vully-les-Lacs, par l'ARAS Broye-Vully, conformément à l'article 5bis des statuts de cette dernière. Cette délégation de compétence devient caduque au 31 décembre 2020. Elle sera attribuée à l'ASIA et inscrite dans les nouveaux statuts de l'ASIA. Une copie du procès-verbal de ce soir mentionnant ceci devra être transmis à Mme Joëlle Wernli, juriste aux Affaires communales et droits politiques, Service des Communes et du logement.

M. Michel Verdon, municipal, revient sur les déchetteries. Il souligne le mécontentement de certains, mais il faut qu'on réalise qu'on était hors normes dans les déchets par habitant. Des progrès ont déjà été faits, mais ils n'ont pas encore réussi vraiment à faire sortir de cette benne de déchets encombrants tout ce qui devrait aller dans les poubelles. Il rappelle l'ouverture de cette benne une fois par mois.

Deux semaines après cette nouvelle, les esprits se sont calmés. Il a été expliqué pourquoi cette décision a été prise. Et quand on regarde dans la benne, on voit que des personnes trichent carrément, et certains y jettent leurs sacs poubelle. Il y a eu

quelques réclamations de la part de personnes qui ne peuvent pas aller le samedi matin mener leurs déchets; il a donc été décidé que le premier lundi du mois, la benne de déchets encombrants sera ouverte à Chabrey.

De gros progrès ont été faits sur le choix du site de la déchetterie intercommunale, site qui sera sur St-Aubin. Les départements fribourgeois n'ont pas la même vision, et il y a encore des choses à mettre en place, mais le dossier avance.

M. Blaise Clerc, syndic, donne une information sur les transports. L'avant-projet communal devant relier la ligne St-Aubin/Sugiez a été déposé à la COREB, et a reçu un accueil favorable. La COREB a opté pour que cette ligne soit effective en 2023 déjà. L'avant-projet sera soumis aux instances cantonales vaudoises et fribourgeoises. Cette amélioration permettra de faire un trajet complet de Domdidier à Sugiez.

M. Blaise Gaillet, municipal, informe le conseil que, suite à la pandémie, les projets en cours sur la réfection du pont de Salavaux et la remise à ciel ouvert du ruisseau Chabrey-Champmartin auront un décalage dans l'agenda de leurs réalisations.

Concernant le règlement d'eau, suite à la remarque de M. René Fluri, il nous informe que ce règlement a été révisé en 2016, et la moyenne personnelle de consommation d'eau a été augmentée à 65m³. Le calcaire présent dans notre eau, est qualifié de dure à assez dur. Il y a des différences de dureté en fonction des réseaux.

La problématique de la pollution de l'eau par des pesticides est toujours d'actualité. Ils suivent les investigations et analyses faites par Office fédéral, afin de définir ce qui nous reste comme eau consommable.

6. Elections pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 :

Mme la Présidente signale que l'article 11, alinéa 3 de la loi sur les communes, précise que lorsque le nombre de candidats est égal aux sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Ce principe est valable pour toutes les élections qui auront lieu ce soir.

a. Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants

Les scrutateurs actuels sont : MM Didier Bardet et Fabian Wolhauser, et suppléants : MM. Patrick Rattaz et Robert Schranz. Ces derniers sont intéressés à poursuivre leurs activités en inversant leurs rôles, soit les scrutateurs actuels deviennent suppléants, et inversement. Les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus tacitement. Ils sont applaudis.

b. Election d'un nouveau représentant de l'ASIA

Conformément aux statuts de l'ASIA, le conseil communal de Vully-les-Lacs a droit à 6 délégués et un suppléant. En raison de la démission de Mme Arzrouni au 31 juillet 2020 du conseil intercommunal de l'ASIA, un ou une nouveau(elle) représentant(e) doit être désigné(e), qui entrera en fonction au 1^{er} août 2020. Actuellement M. Joël Loup est suppléant. La Présidente demande s'il y a des candidatures. Comme il n'y a pas

de candidature, **M. Joël Loup**, absent ce soir, a indiqué auparavant qu'il était disposé à prendre cette place. Il est élu tacitement, et il est applaudit.

Du coup, il faut nommer un suppléant. **M. Christian Kolly**, également absent ce soir, avait fait part à Mme Arzrouni de sa disposition à assumer cette fonction. Comme il n'y a pas d'autre candidat, il est élu tacitement. Il est applaudit.

c. Election d'un nouveau membre à la commission de recours en matière informatique

Il faut repourvoir le poste laissé vacant par Mme Caroline Bessard suite à sa démission. Mme Arzrouni demande s'il y a une candidature. Mme Céline Duran propose M. Adrian Rosser. Aucune autre candidature n'est proposée, de ce fait **M. Rosser** est élu tacitement, et il est applaudit.

d. Election des membres de la commission des finances

Mme Arzrouni rappelle que selon l'article 39 du règlement communal, la commission des finances est composée de 5 membres, élus par le conseil pour une année, et réélus chaque année. Actuellement sont en fonction : MM. Julien Schwab, Fabrice Guillod, Jacques Loup, Matthieu Tombez et Nicolas Vincent. Ces derniers sont d'accord de se représenter. Aucun autre candidat ne se manifestant, ils sont donc réélus tacitement. Ils sont applaudis.

e. Election des membres de la commission de gestion

Mme Arzrouni rappelle que selon l'article 38 du règlement communal, la commission de gestion est composée de 7 membres, élus par le conseil pour une année, et réélus chaque année. Actuellement sont en fonction : Mme Geneviève Bardet-Leresche, MM. René Fluri, Alexandre Bardet, Philippe Loup, Claude Besson, Christian Genilloud et Julien Bessard. Aucun autre candidat ne se manifestant, ils sont réélus tacitement. Ils sont applaudis.

7. Rapport de gestion de la municipalité pour l'exercice 2019

La Présidente informe le conseil que compte tenu du court délai qu'avait à sa disposition la commission de gestion pour rendre son travail, son rapporteur, soit **Mme Geneviève Bardet-Leresche**, va en donner lecture. Cette dernière lit l'intégralité du rapport. La commission de gestion relève la difficulté de faire un tel rapport en si peu de temps, en faisant plusieurs séances. Elle remercie la Municipalité pour la réponse à leurs questions.

La présidente demande si la municipalité souhaite apporter des éléments supplémentaires. Ce n'est pas le cas. La discussion est ouverte. Mme Arzrouni propose de procéder à la discussion dicastère par dicastère.

Dicastère du syndic, M. Blaise Clerc :

M. Hans-Urs Merz revient sur le plan d'affectation communal : il est dit que le Team + n'offre que peu de prise en compte des suggestions des commissions. Il demande qu'on annexe les suggestions des commissions au procès-verbal, afin qu'on en ait une idée d'ensemble.

Dicastère de Mme Mireille Schaer :

M Jean-Charles Lauper remarque qu'on parle d'une analyse de l'office du tourisme, qui fait ressortir les points essentiels concernant le tourisme dans notre commune. A son avis, il manque dans cette liste le cyclotourisme qui a pris une grande ampleur. D'autre part, il serait judicieux de prévoir des pistes cyclables, car il y a beaucoup d'attractivité à ce cyclotourisme dans notre région. Il pense notamment au tronçon Salavaux-Môtier. Le trafic assez chargé sur ce tronçon et pour une famille ce n'est pas évident d'y circuler. Il serait judicieux peut-être d'améliorer certaines choses.

M. Alain Bally, municipal, répond que le canton aimerait que chaque commune donne un tronçon pour faire des pistes cyclables. Ce tronçon Salavaux-Môtier sera prioritaire et ils sont déjà en train de l'examiner.

Dicastère de M. Michel Jaunin :

Mme Céline Duran aimerait savoir où en est la refonte du site internet. Il en a été question plusieurs fois, mais elle ne voit que peu d'évolution. De plus, elle a été interpellée par différentes personnes qui lui ont dit que certaines mises à l'enquête étaient au pilier public, mais pas sur le site internet. Elle a également été surprise concernant les heures d'ouverture du bureau communal, qui n'ont également pas été changées sur le site internet. Elle aimerait savoir quand ce site va être optimisé, est-ce que les habitants peuvent s'y fier entièrement ou pas ? Par exemple, on voit qu'il y a des mises à l'enquête sur le site, mais quand on va au pilier public, il y en a plus.

M. Alain Bally, municipal répond que le prestataire s'occupe du site pour son amélioration, mais ce travail n'est pas encore terminé. Par rapport à la synchronisation des mises à l'enquête sur le pilier public et le site, il passe la parole à **M. Michel Jaunin, municipal,** qui dit être surpris de cette différence et va regarder d'où vient le problème.

Pour les autres dicastères, aucune remarque n'est apportée.

Comme il n'y a plus de question, **la Présidente** passe au vote. Les conseillers qui sont d'accord d'approuver le rapport de gestion sont priés de le faire par un levé de mains.

Aucun avis contraire, ni abstention, le rapport est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Municipalité pour son rapport, et la commission de gestion pour son travail et l'établissement de son rapport dans un délai très court.

8. Approbation des comptes 2019, préavis municipal N° 2020/07

La Présidente demande à M. Michel Verdon s'il a un commentaire à faire sur les comptes 2019. Ce n'est pas le cas.

La parole est donnée au rapporteur de la commission de gestion, **M. Julien Bessard**, qui va lire le rapport dans son intégralité.

Il est relevé les remarques finales figurant à la fin du rapport, soit :

Après 2 exercices se terminant avec une marge d'autofinancement de plus de CHF 3 millions et des revenus annuels de près de 19 millions, notre commune est parée pour les grands investissements des prochaines années. Les membres de la CG soulèvent que les grands projets devraient être étudiés en collaboration avec des commissions ad hoc ou le conseil en entier.

Il n'est pas concevable que la Municipalité présente sa vision de la future utilisation de nos anciens bâtiments communaux le 5 novembre 2019 à Villars-le-Grand, qu'il soit demandé au Conseil de ne pas entrer en discussion et que fin mai 2020, le même Conseil doive voter un crédit pour une étude supplémentaire d'exécution du déplacement de l'administration communale de Salavaux à Cotterd, ceci sans avoir discuté ni accepté la stratégie à suivre.

De plus, si nous voulons avancer ensemble, il faudrait également éviter de communiquer par voie de presse des interprétations erronées et déplacées du vote du Conseil sur ce sujet.

Concernant le préavis municipal No 2020/07, la CG propose à l'assemblée d'accepter le préavis et les comptes tels que présentés.

La Présidente remercie M. Bessard et ouvre la discussion sur les comptes.

M. Hans-Urs Merz : Sur le point 73, santé publique- attribution au fond « COVID.19 ». Il trouve bizarre que l'on puisse créer un fond en 2019, alors que covid 19 est apparu en 2020. Il aimerait savoir si ces CHF 150'000. —sont attribués à des tiers, y-a-t-il un règlement existant ? Car selon l'article 17, alinéa 13 du règlement communal ceci est de la compétence du conseil.

M. Michel Verdon, municipal répond qu'ils sont conscients qu'ils ne vont pas utiliser ce fond n'importe comment. Ils prépareront un règlement si on doit utiliser ce montant, alors que pour le moment ce n'est pas le cas. A savoir ils ne savent pas encore comment sera utilisé ce fond pour le moment. Cet argent ne sera pas engagé sans consulter préalablement le conseil communal.

M. Antoine Savary pose une question générale : il dit que 2019 est encore un exercice qui se finit bien, mais il pense que les années à venir seront difficiles, opinion partagée

par bon nombre de personnes. Est-ce que la municipalité y a réfléchi ? y-a-t-il des scénarios prévus là-dessus ?

M. Michel Verdon, municipal remercie M. Savary pour sa question. Pour le moment ils sont justes attentifs à ce qu'il se passe. La prochaine étape sera d'établir le budget 2021, chose qui ne sera peut-être pas encore la plus compliquée. Personne ne sait ce qu'il va se passer avec cette crise sanitaire, et chacun la vit différemment en fonction du travail, et de la façon dont on est impacté. Il pense que ce sera peut-être en 2021 ou 2022 qu'on verra des personnes qui seront en difficulté. Il faudra être très prudent et regarder ce qu'il se va se passer dans le futur.

Mme Arzrouni demande s'il y a d'autre question ? Ce n'est pas le cas.

Elle procède au vote : les conseillers qui acceptent les comptes 2019 sont priés de lever la main.

Pas d'avis contraire ni d'abstention. Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité.

Remerciement à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de gestion pour leur travail.

M. Michel Verdon revient sur les délais très courts qu'a eu la commission de gestion pour faire son examen. Il avait sous-estimé le travail qu'allait engendrer le fait de passer ces comptes au 30 juin. Il est très content d'avoir rattrapé le retard dû au confinement, mais il est confus d'avoir créé cette pression, et remercie sincèrement la commission de gestion. Le conseil communal applaudit.

9. Approbation des nouveaux statuts de l'ASIA, préavis municipal N° 2020/08

Les nouveaux statuts de l'ASIA sont prévus d'entrer en vigueur le 01 janvier 2021, simultanément avec le nouvel accueil d'enfants de jour. Toutes les communes de l'ASIA doivent accepter ces statuts. Avenches, Cudrefin et Faoug se sont déjà prononcés favorablement. L'ASIA a une séance demain soir.

Les préavis et rapports ne seront pas lus, car ils ont été envoyés par courriel aux conseillers.

La commission ad hoc, composée de Mmes Sabine Thierrin, Claire-Marie Spahr et M. Raphaël Vincent, propose d'accepter les statuts modifiés ainsi que le changement de nom de ASIA en ARPEJ (association régionale pour l'enfance et la jeunesse). Toutes les communes, ainsi que le conseil intercommunal doivent accepter ces statuts pour qu'ils puissent entrer en vigueur.

La commission des finances propose également d'adopter les statuts tels que modifiés, ainsi que le changement de nom de ASIA en ARPEJE.

Les conclusions de la commission ad hoc, ainsi que de la commission des finances ne sont pas lues. Aucun complément n'est apporté par les rapporteurs.

Mme Arzrouni signale que Mmes Burri et Duvoisin sont présentes ce soir pour répondre à des questions si nécessaire.

La discussion est ouverte. Aucune question.

Il est procédé au vote. Les conseillers qui acceptent les statuts modifiés, ainsi que le changement de nom de ASIA en ARPJE, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, sont priés de voter en levant la main.

Aucun avis contraire et ni abstention. Ces statuts et le changement de nom sont acceptés à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles.

M. Adrian Rosser prend la parole : il dit que lors du dernier conseil communal, M. le syndic nous a présenté son projet pour l'école de Cotterd et le bâtiment Salavaux. Aucune discussion n'avait été menée avant. Il trouve que cela n'est pas une manière de travailler ensemble, et il espère que pour un futur projet une discussion sera mieux menée.

M. Jean-Charles Lauper dit qu'on a reçu une circulaire concernant l'eau de consommation, dans laquelle, lors d'analyse, il est apparu des métabolites. Il donne lecture de cette circulaire. Il demande ce qui est envisagé pour réduire ce taux, est-ce qu'il y a des solutions ? Il sait que cela a été mis en évidence en 2020.

M. Blaise Gaillet, municipal, répond que la Suisse entière est touchée par ces traces de pesticides, et que des analyses sont en cours. Quant à la technique pour éliminer ces métabolites, elle n'est pas encore connue. L'abandon de certaines eaux est fait si elles sont trop polluées. Vully-les-Lacs prend 90 % de l'eau du lac, via l'ABV, eau encore potable. Il faudra voir dans le temps comment on pourra éliminer ces métabolites. Mais notre eau est potable.

M. Philippe Loup revient sur le procès-verbal de la dernière séance, sur le sujet présenté par M. Clerc, lorsque ce dernier informe le conseil que « l'école de Cotterd coûte actuellement CHF 70'000.—par année, pour un bénéfice de moins de CHF 10'000.--. Actuellement personne n'y habite ». Ce qui laisse présumer un coût annuel de l'ancienne école de Cotterd de CHF. 60'000. —. Il est étonné que les chiffres ne correspondent pas avec ce qui avait été présenté dans les comptes 2018-2019. Il pense que c'est bien de faire attention avec ce qui est la réalité.

M. Nicolas Vincent donne un complément d'information sur le chlorothalonil. Le rôle de la municipalité est de rassurer la population, car le risque est minime pour être touché par ce métabolite. Il faut prendre les chiffres avec parcimonie, et rassurer les gens, car certains ont peur. Il dit qu'on peut continuer de boire l'eau du réseau qui est contrôlée sans souci.

D'autre part, il dit qu'il faut faire attention aux déclarations faites à la presse. Suite au dernier conseil, on a pu lire dans celle-ci que le conseil communal avait voté contre le projet de Cotterd, contre la poste et aussi contre les médecins qui viendraient à Salavaux. Il pense que c'était une information erronée, car le conseil n'était pas contre les médecins, pas contre une Poste, il fallait juste avoir une discussion quant

à ce projet. Il faut vraiment faire attention à ce qu'on dit dans la presse et ne pas mettre tout le monde dans le même sac.

Personne d'autre ne demande la parole.

La présidente clôt la séance à 20h.53. Une verrée est offerte à l'extérieur du bâtiment, et il est demandé de respecter la distance et de prendre les précautions. Elle souhaite à tous un bel été.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS :

La Présidente :

La Secrétaire :

Nicole Arzrouni

Elisabeth Christinat